

Bureau du 2 juin 2003

Décision n° B-2003-1342

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Rue de la Doua - Déconstruction de bâtiments - Approbation du dossier de consultation des entrepreneurs - Appel d'offres ouvert**

service : Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service bâtiment

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 mai 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La direction de la logistique et des bâtiments doit procéder à la déconstruction de bâtiments situés 1, rue de la Doua à Villeurbanne.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la direction de la logistique et des bâtiments-service bâtiment.

Les travaux pourraient faire l'objet d'une consultation sur appel d'offres ouvert en application des articles 33, 39, 40, 58 à 60 du code des marchés publics. Ils feraient l'objet d'un seul lot.

Le marché serait attribué à une entreprise seule ou à un groupement solidaire ;

Vu ledit dossier de consultation des entrepreneurs ;

Vu les articles 33, 39, 40, 58 à 60 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve ledit dossier de consultation des entrepreneurs.

2° - Arrête que le marché de travaux sera traité par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 33, 39, 40, 58 à 60 du code des marchés publics.

3° - Cette opération est inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements et a fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme d'un montant de 675 000 € TTC en dépenses, répartis selon l'échéancier suivant :

- 75 000 € en 2003,

- 600 000 € en 2004,

compte 0231 210 - fonction 0 020 - centre budgétaire : 7510 - centre de gestion 572 300 - opération 0736.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,